



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Date de la convocation :
08 Avril 2021

Date d'affichage :
08 Avril 2021

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 4

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Michael HONORE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : Madame Virginie MARTEL, Mme Angélique WASIL, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Alain COURAULT, M. Serge HERMANT.

Absent : Madame Sylvie DEBOVE.

Excusés ayant donné procuration : Madame Virginie MARTEL pouvoir à Mme Catherine BECART, Mme Angélique WASIL pouvoir à M. Joël OUVRY, M. Alain COURAULT pouvoir à M. Laurent POISSANT, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire : Jimmy DELESTIENNE

Objet : Autorisation d'exécution, traitement et régularisation du système de collecte de Mazingarbe

Par arrêté préfectoral du 12 février 2021, la Préfecture du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique portant sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin concernant l'exploitation du système de traitement et la régularisation du système de collecte de Mazingarbe.

L'enquête publique a eu lieu du 15 au 29 Mars 2021 inclus et concerne le territoire des communes d'Aix-Noulette, Bouvigny Boyeffles, Bully-les-Mines, Grenay, Loos-en-Gohelle, Sains-en-Gohelle et Mazingarbe.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral, le conseil municipal est invité à exprimer son avis sur la demande d'autorisation, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention),

Emet un avis favorable sur le projet d'Enquête Publique environnementale portant sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin concernant l'exploitation du système de traitement et la régularisation du système de collecte de Mazingarbe.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent POISSANT